

réparations sont faites au moyen de surcroît de revenus, les paroissiens seront moins sujets à être inquiétés à l'occasion de ces réparations, etc. Mais, dira-t-on, tout le monde a droit de voir que ces biens soient bien administrés. D'abord, je nie cette proposition, qui ne serait admissible que dans le cas où les biens de l'église appartiendraient à tout le monde; ce qui n'est pas du tout, je l'ai démontré, mais ce qui n'est pas surtout dans un sens individuel. Si quelqu'un a droit d'y veiller, ce sont d'abord les autorités ecclésiastiques, parce que les biens étant de cette nature ressortissent à ce tribunal. Si les Supérieurs Ecclésiastiques négligient en ce leur devoir, ce qui n'est jamais arrivé en Canada, les autorités souveraines y pourraient aisément pourvoir. Admettez l'inverse de cette proposition, chacun aurait droit d'y mettre la main, qui pourrait par fois être croche.

Nos pères, certain de la vigilance paternelle de l'autorité épiscopale, n'ont jamais cru devoir s'immiscer dans l'examen de l'administration des biens des Eglises et Fabriques, bien convaincus que les choses allaient bien; mais ces bonnes gens n'y voyaient goutte. Il n'y a que dernièrement, c'est-à-dire, long-temps après que les biens des Jésuites ont été administrés civilement, (au grand avantage des Canadiens sans doute,) que l'on s'est mis en tête de civiliser les Fabriques. Le projet est vraiment national! Que les affaires iraient bien, si tout le monde y prenait part! L'Eglise Catholique du Canada ne serait autre chose que quelques centaines de petites républiques, à la façon des indépendans d'Ecosse et d'Angleterre; les évêques, leurs délégués, tout cela disparaîtrait; et les choses iraient à merveille, et l'administration serait bien plus sûre. C'est pourtant aux Canadiens que l'on veut faire croire ces choses là! Mais non, ils sont trop éclairés pour les croire. Ils sauront toujours distinguer sobrement ce qui est de leur compétence et ce qui